CONDITIONS GENERALES D'EMISSION ET D'UTILISATION DE LA CARTE heLHo! PLUS

Article 1 - VALIDITE DE L'ADHESION

L'adhésion au programme heLHo! PLUS prend effet à compter de la réception par LOUVRE HOTELS et sous réserve d'accord de LOUVRE HOTELS de l'original de son exemplaire du formulaire d'adhésion dûment signé par LE CLIENT. Elle porte sur une durée d'un an et est renouvelable par tacite reconduction pour des durées successives d'un an à moins qu'une partie notifie à l'autre partie son intention de ne pas renouveler le contrat par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard un mois avant la fin de la durée initiale ou de toute période de renouvellement.

Article 2 - DESCRIPTION DE LA CARTE heLHo! PLUS

Le programme heLHo! PLUS se matérialise par une carte d'abonnement qui a pour objectif de permettre au CLIENT :
- de bénéficier de conditions tarifaires auprès des hôtels affiliés à LOUVRE HOTELS faisant partie des enseignes Kyriad Prestige, Kyriad et Campanile en France au jour de sa prise d'effet et toujours affiliés à l'une de ces enseignes au jour de la réservation.
- de recevoir des statistiques de consommation des porteurs de cartes heLHo! PLUS
- de donner accès des porteurs de carte heLHo! Plus au programme de reconnaissance heLHo!

L'acceptation de la carte heLHo! PLUS s'applique de plein droit à tout hôtel entrant et cesse de plein droit de s'appliquer à tout hôtel sortant.
LE CLIENT est toutefois informé qu'un nombre très limité d'hôtels ne participe pas au programme heLHo! PLUS. La mise à jour des hôtels participants est disponible auprès du service de Réservation Centrale de LOUVRE HOTELS.

Article 3 - EMISSION ET UTILISATION DE LA CARTE

3.1 / Ouverture de compte & délivrance des cartes :
Dès signature du présent contrat et réception par LOUVRE HOTELS du formulaire de demande de cartes dûment complété et signé par LE CLIENT, contenant l'autorisation de prélèvement du prix de toute carte commandée par LE CLIENT LOUVRE HOTELS procèdera dès réception et sous réserve de son accord à l'ouverture du compte puis à la création des cartes et adressera au CLIENT, l'ensemble des cartes commandées, rattachées au compte du CLIENT et émises pour chacun de ses collaborateurs.
LE CLIENT est responsable de la bonne remise de la carte au collaborateur, LOUVRE HOTELS étant à ce titre dégagé de toute responsabilité.
LOUVRE HOTELS conserve la propriété pleine et entière des cartes. Chaque titulaire de carte reçoit un WELCOME PACK contenant : une lettre de bienvenue personnalisée sur laquelle sera collée la carte, la fiche personnelle pour l'adhésion au programme de fidélisation de LOUVRE HOTELS.
LOUVRE HOTELS attire l'attention du Client sur le fait que le collaborateur est informé, par la lettre de bienvenue, de la communication au Client des statistiques de consommation.
Le Client s'engage à remettre ce courrier au collaborateur ou à l'informer de son contenu, LOUVRE HOTELS étant à ce titre dégagée de toute responsabilité.

3.2 / Conditions d'utilisation :
Les cartes sont valables 7 jours sur 7. Chaque Carte est nominative et comporte :
• Le nom de la société.
• Les nom et prénom du porteur.
• Le n° de la carte.

3.3 / Programme de fidélisation :
En adhérant au programme heLHo! PLUS, les collaborateurs du CLIENT bénéficient, à titre personnel, des nombreux avantages du programme de fidélisation de LOUVRE HOTELS appelé heLHo! . Ce programme réserve à ses membres des attentions personnalisées sur demande telles que l'attribution d'une chambre fumeur ou non fumeur, la mise à disposition d'un sèche-cheveux, la possibilité de réserver une table pour le dîner, le réveil par la réception.
Ce programme permet également à ses membres de gagner des cadeaux au fil des séjours en gagnant 1 point de fidélité pour 10€ dépensés. Les points cumulés se transforment en cadeaux selon la sélection qui est proposée à ses membres et décrite dans le guide pratique du programme heLHo!. Pour bénéficier des avantages de ce programme, chaque collaborateur doit remplir et renvoyer le formulaire "FICHE PERSONNELLE" du programme de fidélisation joint à son Welcome Pack.

3.4 / Procédure de commande de nouvelles cartes et d'annulation de cartes :
Pour commander de nouvelles cartes, le CLIENT devra effectuer la demande par écrit :
- par fax au numéro 01 64 62 49 81
- par mail à l'adresse : servicecommercialhelho@louvre-hotels.fr

En cas de perte, de vol, de rupture du contrat de travail d'un collaborateur ou de toute autre raison pour laquelle LE CLIENT souhaite arrêter une carte ou plusieurs cartes et sans avoir à motiver sa décision auprès de LOUVRE HOTELS, il devra avertir immédiatement LOUVRE HOTELS :
- par téléphone au numéro 01 64 62 46 53 (heures d'ouverture des bureaux) et confirmer par fax au numéro 01 64 62 49 81
- par e-mail à l'adresse : servicecommercialhelho@louvre-hotels.fr

LOUVRE HOTELS procèdera à l'annulation de la (ou des) carte(s) dès réception de la demande écrite par le CLIENT et lui enverra une confirmation écrite dans un délai de 24 heures ouvrées après réception de la demande écrite du client.

3.5 / Restitution des cartes
L'ensemble des cartes détenues par LE CLIENT devra être restitué dans un délai de 8 jours après la date de fin ou de résiliation de ce contrat.

Article 4 - CONDITIONS TARIFAIRES

LOUVRE HOTELS s'engage à ce que LE CLIENT bénéficie des conditions tarifaires suivantes sous la condition que LE CLIENT respecte dans leur intégralité les conditions et procédures décrites dans les articles 6, 7 et 8 de ce présent contrat :
- Une réduction de 5% sur le prix public T.T.C de la chambre seule uniquement chez Kyriad Prestige, Kyriad et Campanile au moment de la réservation. Elle ne s'applique pas à la restauration et à toute autre prestation additionnelle.
- Cette réduction n'est pas cumulable avec tout autre accord commercial ou promotion en cours.
- Cette réduction ne s'applique qu'aux titulaires de la carte heLHo! PLUS.

Dans l'hypothèse où le CLIENT a recours à une agence de voyage pour effectuer les réservations pour le compte de ses collaborateurs, il aura l'obligation d'informer cette agence qu'elle ne pourra percevoir de commissions sur les réservations effectuées dans le cadre du présent contrat.

Article 5 - COTISATION ANNUELLE DES CARTES

Le prix de la carte d'abonnement heLHo! PLUS est de 45€ TTC/carte/an.
Les cartes sont facturées lors de la commande faite par le CLIENT et à chaque date d'anniversaire de la création de ces cartes. Le règlement de la cotisation annuelle des cartes s'effectuera par prélèvement sur le compte ou la carte bancaire.

Article 6 - CONDITIONS DE RESERVATION, DE GARANTIE ET D'ANNULATION

6.1. Conditions de réservations :
LOUVRE HOTELS met à la disposition du CLIENT un service de Réservation Centrale au numéro français 08 25 35 45 45 (depuis l'étranger : 01 64 62 46 36). La Réservation Centrale est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 18h. LE CLIENT doit préciser lors de la réservation, le nom du porteur de la carte et son numéro de carte.
Les hôtels participant au programme heLHo! PLUS sont par ailleurs habilités à prendre des réservations. De la même manière, LE CLIENT doit préciser lors de la réservation, le nom du porteur de la carte et son numéro de carte.

6.2 Conditions de garantie des chambres :
La réservation de la chambre est garantie pour une arrivée jusqu'à 19.00 heures (heure locale) chez Kyriad Prestige, Kyriad et Campanile.
Pour une arrivée après l'heure garantie, la réservation doit être confirmée directement par le porteur de carte auprès de la Réservation Centrale (aux heures d'ouverture) ou de l'hôtel.

6.3 Conditions d'annulation :
L'annulation d'une réservation peut intervenir au plus tard à 18 heures le jour de l'arrivée prévue et avant l'heure garantie auprès de la Réservation Centrale (aux heures d'ouverture) ou directement auprès de l'hôtel. Si le porteur de carte annule sa réservation selon les conditions précédentes et/ou si ce dernier ne se présente pas avant l'heure garantie, sa réservation sera en totalité annulée et sans frais.
Pour une arrivée tardive (après 19 heures), les modalités de réception du client (code d'accès à l'hôtel, etc..) doivent être visées directement avec l'hôtel.

Article 7 - CONDITIONS DE FACTURATION ET DE REGLEMENT

Le règlement de la totalité de la prestation est effectué directement SUR PLACE, par la personne hébergée, au plus tard au moment de son départ de l'hôtel.

Article 8 - RECLAMATION

Toute contestation ou réclamation (hors facturation) ne pourra être prise en considération que si elle est formulée par écrit et adressée à l'hôtel dans un délai de 30 jours maximum à compter de la date de fin de séjour.

Article 9 - RESILIATION

Dans l'hypothèse d'un défaut ou d'une mauvaise exécution par l'une des parties de l'une des obligations mises à sa charge par le présent contrat, une mise en demeure sera envoyée par la partie lésée à la partie défaillante.
Si 15 jours après sa réception, cette mise en demeure est restée infructueuse, la partie lésée pourra résilier le contrat de plein droit sur simple notification et sans aucune formalité judiciaire. Les réservations en cours seront, en conséquence, annulées.
La résiliation du présent contrat pour quelque cause que ce soit entraînera l'annulation automatique du Compte et de toutes les Cartes.
Aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due par une partie à l'autre partie du fait de la résiliation du présent contrat, sous réserve du règlement par le CLIENT de toute somme pouvant être due à LOUVRE HOTELS au titre de l'utilisation de la Carte avant la résiliation du présent contrat.
La résiliation du contrat oblige de plein droit le CLIENT à restituer à LOUVRE HOTELS les cartes fournies et lui interdit d'en faire usage.

Article 10 - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Toutes contestations éventuelles entre les parties en présence survenant au cours de l'exécution du présent accord ou par suite de résiliation, quelle qu'en soit la cause, seront de la compétence du Tribunal compétent dans le ressort duquel se trouve le siège du défendeur.

Kyriad PRESTIGE · Kyriad HOTEL · Campanile

Pour toute information complémentaire, appelez le : N° Indigo 0 825 35 45 45 (0,15 € TTC / MN)
ou "servicecommercialhelho@louvre-hotels.fr"

© Photos : Fotolia - Getty - Digital Vision / Getty - Réalisation : Créadit - Royalty Free / Corbis - Digital Vision / Getty - Illustrations : Fotolia - Getty - Digital Vision / Getty - Crédits photographiques : Créd

Entreprises, vos collaborateurs effectuent régulièrement des déplacements sur toute la France ?

heLHo! PLUS, UNE SEULE CARTE D'ABONNEMENT POUR 3 ENSEIGNES

Chaque collaborateur dispose d'une carte nominative et strictement personnelle, valable auprès des 550 hôtels Kyriad Prestige, Kyriad et Campanile en France.

- Pour bénéficier d'une REDUCTION de 5% sur le tarif affiché de la chambre
- et recevoir tous les mois des tableaux de bord pour suivre les consommations de chaque collaborateur

N° CARTE	NOM PORTEUR	NOM HOTEL	ENSEIGNE	DATE FACTURE	NB UNITÉES	MONTANT DEPENSES
139016978956	DURAND	59160 LILLE-OUEST Lomme	CAMPANILE	18/03/2007	1	64,50 €
139023658590	DURAND	94270 PARIS-SUD Porte d'Italie	CAMPANILE	25/03/2007	1	88,00€
132582024541	TESSIER	77200-MLV-TORCY	KYRIAD	30/03/2007	1	88,75€

Motivez vos collaborateurs !

Pour eux, ce sont des attentions qui comptent dès la réservation...

- Numéro de téléphone unique et dédié **N° Indigo 0 825 35 45 45** 0,15 € TTC / MN
- Garantie de réservation pour une arrivée jusqu'à 19 h
- Assistance dans la recherche d'une chambre en cas de non disponibilité dans l'hôtel souhaité

...Et durant tout leur séjour :

- Proposition de check-out anticipé la veille au soir, pour éviter l'attente à la réception le lendemain matin
- Mise à disposition de la chambre jusqu'à 15h le week-end au lieu de 12h
- Proposition de réservation de la prochaine étape

Sans oublier un choix de cadeaux accessibles grâce aux points heLHo! cumulés lors des séjours

Une carte amortie à partir de 15 nuits par an

L'abonnement annuel coûte 45€ par carte.

Simulation :
Chez Campanile et Kyriad, une nuitée coûte 60€ en moyenne. Avec la réduction de 5% de la carte heLHo! PLUS, on aurait une économie de 3€ par nuit.
Au bout de 15 nuits, l'économie sera de 45€. Soit, le prix de l'abonnement.

Formulaire d'adhésion au programme heLHo! PLUS

Mode d'emploi
1 - Compléter les éléments ci-après pour l'ouverture de compte de votre société.
2 - Renvoyer le tout à l'adresse suivante : LOUVRE HOTELS / Carte heLHo! PLUS
Village 5 - 50 place de l'Ellipse - CS 70050 - 92081 LA DEFENSE CEDEX

OUVERTURE DE COMPTE CARTE heLHo! PLUS A compléter par la société (en lettres capitales)

➔1 INFORMATIONS SOCIETE

Raison sociale : ..... Forme juridique : .....
N° SIREN de la société : ..... Ville du RCS : .....
Capital : ..... Code NAF : ..... Secteur d'activité : .....
Adresse 1 : .....
Adresse 2 : .....
Adresse 3 : .....
Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

CONTACT ADMINISTRATIF
Nom : .....
Téléphone : ..... Fax : ..... E.mail : .....

➔2 MODE DE REGLEMENT à joindre à la demande

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE SUR COMPTE BANCAIRE (compléter l'autorisation de prélèvement et joindre un RIB)

PRÉLÈVEMENT SUR LA CARTE BANCAIRE (compléter les éléments ci-dessous)
N° de la carte de paiement : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Date d'expiration de la carte (MM/AA) |_|_| |_|_|
N° de contrôle (3 derniers chiffres situés au dos de la carte) |_|_|
Type de carte (VISA / MASTERCARD / AMERICAN EXPRESS) .....

➔3 CARTE : Interlocuteur pour la commande et réception des cartes

Nom : .....
Adresse 1 : .....
.....
N° : ..... BIS/TER : .....
Nature de la voie (Rue/Ave/Bld...) : .....
Nom de la voie : .....
Adresse 3 : .....
..... Code postal : .....
Ville : .....
Pays : .....
Téléphone : ..... Fax : .....
E.mail : .....

TITULAIRES DE CARTE		
CIVILITE	NOM	PRÉNOM

➔5 SIGNATAIRE habilité par la Société

Nom : .....
Fonction dans la société : .....

Le signataire habilité par la société, reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales régissant l'utilisation de la carte heLHo! PLUS figurant au verso et s'engage à s'y conformer. Il reconnaît en outre le droit discrétionnaire de LOUVRE HOTELS de ne pas donner suite à la présente demande.

Date : .....
Signature :

NOM ET CACHET DE L'HÔTEL OU ORGANISME SOUSCRIPTEUR

N° NATIONAL D'EMETTEUR 337 552

Signature du mandataire habilité par la société

Signature

Date

Coordonnées de l'établissement bancaire

Nom : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : ..... Ville : .....

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

Nom de la société : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : ..... Ville : .....

Vous prie de bien vouloir débiter, sans autre avis, à la condition qu'il présente la provision nécessaire, le compte

Établissement	Code guichet	N° du compte	Clé R.I.B

du montant de l'avis de prélèvement qui sera émis au nom de la société par LOUVRE HOTELS.
En cas de litige sur un prélèvement, le signataire est tenu de régler le différend avec l'organisme créancier ci-contre désigné. Il n'aura pas à être avisé de l'exécution des dites opérations, en dehors du relevé de facturation qui lui sera adressé, ni éventuellement de leur non exécution.